Rousies
Vivre sa ville

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

Etaient Présent(e)s : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC, Mme Christine MOUTON, M. Gérard FOUQUET, Mme Sophie PIERARD, M. Fabrice PELERIAUX, Mme Véronique MAGINET, M. Marc DEHONDT, Mme POTTIER Marie-Claude, M. Sébastien TAVERNE, M. Frédéric GERMAIN, M. Guillaume LEBRUN, Mme Brigitte DUBOIS, M. Johan LECERF, Mme Suzanne CUSSENOT, M. Pierre-François LECOCQ, Mme Amandine TAQUET, Mme Nathalie LEBEGUE.

Absent(e)s ayant donné (e)s procuration , Mme Leila TOUATI procuration à Mme Suzanne CUSSENOT, Mme Nathalie VERIE procuration à Mme Véronique MAGINET, Mme Christine LABROY procuration à M. Marc DEHONDT, M. Sébastien MICHEL procuration à Mme Sophie PIERARD.

Absent(e)s : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN Mme Géraldine DUBOIS, M. Marc BARSOUM, Mme Sylvie MAÎTREPIERRE,

18 Présents, 5 Absents, 4 Procurations soit 22 votants.

Madame le Maire fait l'appel puis lève la séance à 18h40. Elle donne la parole à Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, qui expose au conseil le principe de la mise en place de la taxe sur les ordures ménagères.

Après discussions madame le Maire reprend la séance. Il est 19h20.

Nomination du Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité par 22 Voix Pour, madame Amandine TAQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

II – Autorisation pour déposer le permis de construire de la nouvelle mairie.

A la Majorité Par 21 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Lebègue), le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à déposer le permis de construire pour l'édification de la nouvelle mairie.
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

III- Demande de subvention au titre de la DETR- programmation 2022

1) **Construction d'une nouvelle mairie (1ère priorité)**

A la Majorité Par 21 Voix Pour et 1 Abstention (Mme Lebègue), le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à solliciter la subvention DETR- programmation 2022 pour la construction de la nouvelle mairie.
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.
- Approuve le plan de financement tel que ci-dessous

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant des Travaux	2 121 484.60	Subvention ETAT -DETR 40% (montant plafonné à première tranche à 1.100.000€)	440 000.00
TVA 20%	424 296.92	ADVB (Département)	300 000.00
		CAMVS	260 000.00
		La poste	25 000.00
		Emprunt	1 520 781.52
MONTANT TTC	**2 545 781.52**	**MONTANT TTC**	**2 545 781.52**

2) **Travaux sur la structure de la chapelle « Notre Dame de la Salette » (2ème priorité)**

A l'Unanimité par 22 Voix le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à solliciter la subvention DETR- programmation 2022 pour la réhabilitation de Notre Dame de la Salette.
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.
- Approuve le plan de financement tel que ci-dessous.

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT des travaux	40 000.00	Subvention sollicitée 40%	16 000.00
T.V.A. (20%)	8 000.00		
		Fonds propres de la commune	32 000.00
Montant TTC de l'opération	48 000.00	Montant TTC de l'opération	48 000.00

IV- Demande de subvention au titre de la DSIL-Transition énergétique- programmation 2022

A l'unanimité Par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise madame le Maire à solliciter la subvention DSIL- Transition énergétique- programmation 2022
- Autorise madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.
- Approuve le plan de financement tel que ci-dessous

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT des travaux	127 105.87	Subvention sollicitée 45%	57 197.65
T.V.A. (20%)	25 421.17		
		Fonds propres de la commune	95 329.39
Montant TTC de l'opération	152 527.04	Montant TTC de l'opération	152 527.04

V – Admission en non-valeur

A l'unanimité Par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Autorise l'admission en non-valeur des titres émis par la commune un montant total de 2800.12€

VI- Décision modificative du Budget

A l'unanimité Par 22 Voix Pour, le conseil municipal :

- Approuve la décision modificative du budget suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Article 6541/020/005 Créances admises en non-valeur	2801.00€
Article 022- Dépenses imprévues	- 2801.00€

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H41

Rousies le 1er Décembre 2021

Le Maire

Josiane SULECK

VILLE DE ROUSIES (NORD)